

## FAQ pour les assemblées virtuelles

### 1. Qu'est-ce qu'une assemblée virtuelle?

C'est une assemblée à laquelle les participants assistent au moyen d'une plateforme en ligne. Cette plateforme leur permet de poser des questions, de voter et de participer par voie électronique et en temps réel plutôt que de se rendre au lieu physique de l'assemblée.

### 2. Pourquoi tenez-vous une assemblée virtuelle?

À la Sun Life, nous avons à cœur d'aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous suivons de près les nouvelles concernant la COVID-19 et les directives des représentants des autorités de santé publique et des gouvernements. Compte tenu de leurs dernières directives, l'assemblée de cette année se tiendra uniquement sous forme virtuelle au moyen d'une webdiffusion.

### 3. Est-ce qu'une assemblée uniquement sous forme virtuelle limitera la capacité de l'actionnaire de s'adresser au conseil?

- Non, seule change la manière de le faire. Nous espérons que la tenue d'une assemblée virtuelle favorisera la participation et l'engagement. Ce format permet à tous les actionnaires, les fondés de pouvoir dûment désignés, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les invités de participer à l'assemblée peu importe où ils se trouvent.
- Nous nous sommes assurés que cette assemblée offre aux actionnaires et titulaires de contrat les mêmes occasions de participer que lors des assemblées physiques ayant eu lieu dans le passé. Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés et les titulaires de contrat seront autorisés à voter en ligne en tout temps pendant l'assemblée.
- Comme pour une assemblée physique, seuls les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés et les titulaires de contrat reconnus pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.
- Comme pour les AGA physiques, nous observerons le même protocole quant à la pertinence des interventions. Soyez assurés que nous ne tenterons pas de limiter ni de filtrer les questions légitimes et ferons de notre mieux pour régler les problèmes soulevés. Dans un format en ligne, nous pourrions recevoir des questions sur un même thème et paraphraser votre question par souci d'efficacité et dans le but d'aborder autant de thèmes que possible.

### 4. Comment puis-je accéder à l'assemblée virtuelle? Dois-je m'inscrire à l'avance?

- Les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits s'étant dûment désignés eux-mêmes fondés de pouvoir) qui assistent à l'assemblée en ligne pourront voter en remplissant un bulletin en ligne pendant la réunion au moyen de la plateforme de webdiffusion.

Étape 1 : Ouvrez une séance en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/447957232>. Nous vous recommandons de le faire au moins une heure avant le début de l'assemblée.

Étape 2 : Suivez ces directives.

**Actionnaires inscrits et titulaires de contrat ayant droit de vote** : Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2021 » (sensible à la casse). Votre numéro de contrôle est celui qui est situé sur le formulaire de procuration ou dans le courriel que vous avez reçu de notre agent des transferts, la Société de fiducie AST (Canada)

« AST ». Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour accéder à l'assemblée, tout vote que vous exprimerez à l'assemblée révoquera toute procuration précédemment soumise. Si vous ne voulez pas révoquer une procuration précédemment soumise, vous ne devriez pas voter pendant l'assemblée.

**Fondés de pouvoir dûment désignés :**

- Vous devez aussi inscrire le fondé de pouvoir en appelant AST au 1-866-751-6315 (de l'Amérique du Nord) ou au 1 (212) 235-5754 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en remplissant un formulaire en ligne à : [https://lp.astfinancial.com/numero\\_de\\_controle](https://lp.astfinancial.com/numero_de_controle) au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le lundi 3 mai 2021. Si vous omettez d'inscrire votre fondé de pouvoir en ligne, il ne recevra pas d'AST le numéro de contrôle requis pour voter à l'assemblée.
- Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2021 » (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui sont dûment désignés et inscrits auprès d'AST recevront un numéro de contrôle par courriel après que la date limite pour voter par procuration est passée.

**Invités :** Cliquez sur « Les invités » puis remplissez le formulaire en ligne.

- Les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes fondés de pouvoir) peuvent accéder à l'assemblée de la façon précisée ci-dessous. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter pendant celle-ci.
- Pour voter à l'assemblée annuelle virtuelle, un numéro de contrôle est requis. Ce numéro est imprimé sur le formulaire de procuration ou sur le formulaire d'instructions de vote. Les actionnaires inscrits, les titulaires de comptes d'actions, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir sans numéro de contrôle doivent composer le 1-866-751-6315 (de l'Amérique du Nord) ou le 1 (212) 235-5754 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en remplissant un formulaire en ligne à : [https://lp.astfinancial.com/numero\\_de\\_controle](https://lp.astfinancial.com/numero_de_controle) pour en obtenir un avant le 3 mai 2021 à 17 h (heure de Toronto). Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas de numéro de contrôle doivent communiquer avec leur représentant (courtier en valeurs mobilières, organisme de compensation, institution financière, fiduciaire, dépositaire ou autre intermédiaire) pour en obtenir un avant l'assemblée.
- Vous devez vous assurer que votre connexion à Internet fonctionne pendant la durée de l'assemblée et vous donner suffisamment de temps pour accéder à l'assemblée avant qu'elle ne commence.

**5. Comment puis-je voter en ligne pendant l'assemblée?**

Une fois que vous aurez accédé à l'assemblée virtuelle et que le président aura officiellement ouvert la séance, les sujets faisant l'objet d'un vote et les options de vote qui vous sont offertes s'afficheront sur le panneau de vote à l'écran. Il suffit de cliquer sur votre choix (POUR/CONTRE ou POUR/ABSTENTION) pour envoyer votre vote. Pour participer au vote en ligne, les actionnaires non inscrits doivent d'abord se désigner eux-mêmes fondés de pouvoir ou désigner un fondé de pouvoir.

**6. Cela veut-il donc dire que je dois attendre jusqu'à l'assemblée virtuelle pour voter?**

- Non, toutes les méthodes de vote par procuration restent offertes aux actionnaires et aux titulaires de contrat ayant droit de vote comme par les années passées.

- Nous nous attendons à ce que la majorité des votes soient exprimés avant l'assemblée par procuration au moyen des divers canaux disponibles. Les votes exprimés le jour de l'assemblée représentent un pourcentage extrêmement peu élevé du total des votes exprimés.
- Les actionnaires et les titulaires de contrat ayant droit de vote qui ont des questions sur le vote doivent téléphoner à AST au 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416-682-3801 (autres pays).

**7. Puis-je poser des questions pendant l'assemblée?**

- Comme pour une assemblée physique, seuls les actionnaires, les fondés de pouvoir dûment désignés ainsi que les titulaires de contrat reconnus et ayant droit de vote pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.
- Si, pendant l'assemblée virtuelle, vous avez besoin d'aide pour voter ou poser des questions, consultez notre fournisseur de services, Lumi, en allant à <https://go.lumiglobal.com/faq>

**8. Qui dois-je contacter si j'ai de la difficulté à accéder à l'assemblée virtuelle ou des problèmes techniques pendant l'assemblée?**

Allez à <https://go.lumiglobal.com/faq>

**9. L'assemblée annuelle sera-t-elle archivée?**

Oui, vous trouverez un enregistrement de l'assemblée sur notre site Web avec les documents sur l'assemblée.

**10. Je suis un actionnaire véritable. Le formulaire d'instructions de vote que j'ai reçu mentionne la participation à une assemblée, et un vote en personne. Qu'est-ce que cela signifie?**

Dans ce cas-ci, comme il s'agit d'une assemblée virtuelle, voter en personne signifie voter en ligne. Pour voter en ligne pendant l'assemblée virtuelle, un actionnaire non inscrit/véritable doit :

1. se désigner lui-même pour « assister » à l'assemblée générale annuelle sur le formulaire d'instructions de vote;
2. obtenir un numéro de contrôle auprès d'AST en appelant au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-212-235-5754 (ailleurs qu'en Amérique du Nord) ou en remplissant un formulaire en ligne à : [https://lp.astfinancial.com/numero\\_de\\_contrôle](https://lp.astfinancial.com/numero_de_contrôle);
3. s'inscrire en ligne à <https://web.lumiagm.com/447957232> au moyen du nouveau numéro de contrôle.

Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2021.

**11. Est-il possible d'assister à l'assemblée virtuelle sur n'importe quel navigateur Web?**

Il est possible d'accéder à l'assemblée virtuelle sur la plupart des navigateurs (notamment Google Chrome, Mozilla Firefox et Apple Safari). Ce n'est pas le cas pour Internet Explorer. Nous recommandons aux actionnaires et aux propriétaires de contrat d'installer la plus récente version de leur navigateur.

**12. Qu'en est-il si j'ai plus d'un compte et que je veux voter durant l'assemblée virtuelle?**

Si vous avez plus d'un compte, vous recevrez plus d'un numéro de contrôle pour voter. Un actionnaire inscrit qui est aussi un propriétaire de contrat ayant droit de vote doit utiliser un numéro de contrôle par session de navigateur. Votre vote est important pour nous! Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2021 ou la brochure Renseignements destinés aux titulaires de contrat ayant droit de vote 2021, selon le cas.